

QUE FAIRE EN CAS DE ... ?

1. Symptôme Covid possible

2. Cas Covid Positif

3. Cas Contact Covid

*Ce document est à jour en date du 19 mai 2021 (CHSCS)
Il est susceptible d'être modifié à tout moment en fonction de l'évolution de la réglementation.*

1/ PRÉSENCE D'UN SYMPTÔME COVID POSSIBLE DANS LE CERCLE FAMILIAL (parents/enfants etc... vivant ensemble) :

Si un membre du cercle familial d'un enfant scolarisé au Lycée Stendhal, ou bien l'enfant lui-même, présente un ou des symptômes qui pourraient faire penser au Covid, alors :

- L'école doit être prévenue immédiatement par mail:
 - secretariat.primaire@lyceestendhal.it pour le primaire ;
 - viescolaire@lyceestendhal.it;
- Si c'est l'enfant scolarisé au Lycée Stendhal qui a un symptôme, même léger, cet enfant ne peut pas venir à l'école ;
- Il est fortement recommandé que ses éventuels « frères » et « sœurs » ne viennent pas non plus ;
- Si c'est un autre membre de la famille qui a un symptôme, il est fortement recommandé que les enfants de ce cercle familial ne viennent pas à l'école ;
- La famille doit contacter son médecin et suivre ses indications.

Liste indicative de certains symptômes covid possible : fièvre supérieure à 37,5 °C, toux sèche ou grasse, nez qui coule, maux de tête, problèmes digestifs, fatigue excessive...

Si le médecin préconise l'exécution d'un test rapide (antigénique) ou PCR (moléculaire) alors :

- La personne symptomatique doit s'activer en ce sens.
- Pour les enfants, il est possible de se rendre avec une autodéclaration et sa tessera sanitaria à l'aire de parking ATM metro Romolo, linea verde di largo tazio nuvolari, du lundi au samedi, de 8h à 13h30 où le test antigénique sera alors effectué gratuitement.
- En attente des résultats du test, il est fortement recommandé que les enfants du cercle familial ne viennent pas à l'école, même si certains d'entre eux sont asymptomatiques.

Cas A : Si la personne symptomatique est déclarée « NÉGATIVE » alors tous les enfants asymptomatiques peuvent retourner à l'école une fois le résultat du test fourni à l'établissement (photo ou scan adressé aux mails ci-dessus).

Cas B : Si la personne symptomatique est déclarée « POSITIVE » alors il convient de passer au numéro 2 de ce document “PRÉSENCE D’UN CAS POSITIF DANS LE CERCLE FAMILIAL”.

2/ PRÉSENCE D’UN CAS POSITIF DANS LE CERCLE FAMILIAL (parents/enfants etc... vivant ensemble) :

Si un enfant scolarisé au Lycée Stendhal ou un membre de son cercle familial (parent, frère/sœur...) est testé positif au Covid:

- L'établissement doit être immédiatement prévenu en envoyant un mail à :
 - secretariat.primaire@lyceestendhal.it pour le primaire
 - viescolaire@lyceestendhal.it pour le secondaire
- Les enfants vivant dans ce cercle familial ne peuvent pas venir à l'école et doivent respecter une quarantaine.

Dans le cas où le cas positif est un enfant scolarisé au Lycée Stendhal, l'établissement prévient l'ATS. Il est important de noter que :

- L'enfant ne peut pas venir à l'école ;
- S'il a des frères ou des sœurs scolarisés dans l'établissement, ils ne peuvent pas eux non plus être acceptés à l'école ;
- Les élèves de toute la classe sont considérés « cas contact ». A ce titre, ils seront mis en quarantaine pour une durée de 14 jours à compter du dernier contact avec le cas positif déclaré ;
- L'enseignement à distance (EAD) pour toute la classe sera mis en place et durera 14 jours.

Le retour de l'enfant à l'école se fait de la façon suivante après 14 jours de quarantaine pour un enfant qui ne présente pas de symptômes:

- L'enfant de la classe **qui était positif au Covid** doit présenter un test PCR (moleculaire) négatif effectué à partir du 10ème jour de quarantaine et après 3 jours passés sans symptômes. Il doit aussi fournir un certificat médical;
- En cas de symptômes de l'enfant qui était Covid positif, il convient de contacter le médecin traitant qui indiquera la marche à suivre;
- Les enfants de la classe qui étaient cas contact rentrent sans certificat médical.

3/ PRÉSENCE D’UN CAS CONTACT DANS LE CERCLE FAMILIAL (parents/enfants etc... vivant ensemble) :

Un « Cas Contact » est une personne qui côtoie régulièrement ou de façon rapprochée (a donc été en contact avec) une autre personne diagnostiquée positive au Covid 19. Les cas contacts se trouvent communément dans le cercle familial, au sein d'une même classe, dans un même bureau, lors d'un repas d'amis etc...

Il est important de souligner qu'**un contact de cas contact n'est pas soumis à la quarantaine de 14 jours décrite ci-dessus.** Par conséquent, si :

- Un membre du cercle familial d'un enfant scolarisé au Lycée Stendhal est cas contact :
 - Le membre du cercle familial (parent par exemple) doit s'isoler un maximum des autres membres de la famille ;
 - Les enfants sont alors des contacts de cas contact et peuvent venir en classe.

- Un enfant scolarisé au Lycée Stendhal est cas contact:
 - L'enfant doit s'isoler un maximum des autres membres de la famille ;
 - Les frères et/ou sœurs sont alors des contacts de cas contact et peuvent venir en classe.